

[Texte]

je ne crois pas qu'on applique les critères de la même façon chez vous, dans un petit village, lorsqu'on sait très bien qu'il n'y a peut-être pas d'emploi de disponible. Je ne crois pas que dans des cas semblables, les prestataires soient coupés automatiquement. Maintenant, qu'est-ce qui les empêcherait, avec l'aide du Centre de main-d'œuvre, de changer d'endroit ou d'aller ailleurs lorsqu'on sait que des postes sont disponibles dans une région pas trop éloignée et qu'on pourrait les diriger vers ces régions. Il y a beaucoup de personnes de chez vous, par exemple, qui vont travailler du côté de la rive nord, à Sept-Îles ou ailleurs, qui font de bons salaires, qui reviennent ensuite. Enfin, c'est tout cet ensemble que nous voulons faire avec les deux. Vous êtes un des rares groupes qui s'opposent à ce que la Commission d'assurance-chômage soit reliée aux Centres de main-d'œuvre parce que ce sont des recommandations qui nous sont été faites, même par certains de mes collègues ici. Nous prêchons cela depuis 1971, déjà.

• 1035

M. Brodeur: Au niveau de régions, j'aimerais d'abord préciser que si mon collègue à ma gauche vient de la région de la Gaspésie, nous représentons ici l'ensemble des avocats du Québec. Pour ma part, je viens de l'Estrie. Ici, nous avons le Saguenay-Lac-Saint-Jean; nous avons des gens de la région de Montréal; en d'autres termes, nous avons des gens d'à peu près toutes les régions du Québec.

Revenons aux Centres de main-d'œuvre. Nous disons que nous nous opposons à la réunion des Centres de main-d'œuvre et de la Commission d'assurance-chômage. Je vous explique pourquoi. Dans le fond, si vous voulez présenter un projet de loi qui a pour but d'empêcher les abus, d'empêcher les fraudes qui se commettent contre le régime d'assurance-chômage, eh! bien, sauf votre respect, vous passez à côté du but avec ce projet de loi-là. Aujourd'hui, il y a des personnes qu'on pourrait qualifier de spécialistes du chômage; ce sont ces personnes qui travaillent huit semaines pour ensuite bénéficier au maximum du système d'assurance-chômage. Dans le régime de demain, ces personnes travailleront de 10 à 14 semaines, elles continueront d'abuser du système, tout simplement en faisant des recherches bidons. Je pense qu'il ne faut pas se leurrer; il y a un certain nombre de travailleurs qui ont appris à fonctionner avec la loi sur l'assurance-chômage et on ne leur créera pas une embûche en leur demandant de faire quelques semaines de travail de plus, et ensuite de faire cinq démarches pour se trouver du travail. Les recherches qu'elles vont faire, elles savent pertinemment qu'elles n'aboutiront pas. Donc à ce moment-là, si vous voulez empêcher la fraude, si vous voulez empêcher les abus envers la Commission d'assurance-chômage et le régime d'assurance-chômage, il faut que vous vous occupiez non seulement de ces personnes mais aussi des autres chômeurs, ceux qui vraiment ont besoin d'assurance-chômage. Donc la seule solution est d'avoir des Centres de main-d'œuvre qui fonctionnent bien, des centres de main-d'œuvre qui ont des pouvoirs entre les mains. Qu'on donne des dents à la loi éventuelle, qu'on oblige les employeurs à signaler les emplois vacants aux Centres de main-d'œuvre.

[Traduction]

village, where it is already well known that employment is not available. I do not think that in such cases, the claimants would be automatically cut off. Now what would stop them, with the help of the manpower centre, from moving to another area, or from going elsewhere to a nearby region or where employment is available and where they could be sent. Many people from your area, for instance, work over on the north shore, in Seven Islands, or elsewhere, to earn good salaries, and to eventually return home. It is this sort of service that is to be offered by the amalgamation of the two services. You are one of the few groups which has opposed the amalgamation of the Unemployment Commission with the manpower centres, since the recommendation made to this Committee, even by certain of my colleagues here. We have been preaching such a move since 1971.

Mr. Brodeur: At the regional level, I would like to clarify first that if my colleague on my left is from the Gaspé region, we in fact represent all the lawyers in Québec. Personally, I come from the Eastern Townships. This gentleman represents the Saguenay-Lac-Saint-Jean area; we also have people from the Montreal region; in other words, we have people representing all the regions of Québec.

Let us come back to the manpower centres. We have said that we object to the amalgamation of the manpower centres and the Unemployment Insurance Commission. I shall explain why. Basically, if you want to table a bill which will prevent abuses, to prevent fraud against the unemployment insurance system, with all due respect, the whole intent of this bill, this is our point. Today, there are persons who could qualify as specialists in unemployment; they are persons who work for eight weeks, in order to take full advantage of the unemployment insurance system. Under the new system, these people would work 10 to 14 weeks, they would still continue to take advantage of the system, simply by going to look for jobs. Let us not fool ourselves; there are a certain number of workers who have learned to use the Unemployment Insurance Act, and we certainly will not stop them by that they work a few more weeks and then to simply go and ask for work in five different places. They know very well that in the job searches they make, they will not find anything. So, if you really want to prevent fraud, if you want to avoid abuses against the Unemployment Insurance Commission and the system, you must take care of not only those people, but the other jobless, those who really need unemployment insurance. The only solution then is to have manpower centres, which are effective, which have the necessary powers. To put some real bite into the eventual act, it will be necessary to force employers to register any vacancies with the manpower centres.